19
Case FRC 509

L'ANTI-Protestant;

ou

600, 000 contre 100.

Février 1789.

L'ANTI-PROTESTANT.

C'EST donc, MESSIEURS, votre dernier mot. Vous proteſtez contre la nouvelle conſtitution du Dauphiné : elle vous déplait ; & d'un ſouffle, vous voudriez la détruire.

Je ne vous accablerai pas, Meſſieurs, de la répétition des honorables éloges, prodigués à cette conſtitution, qui excite votre cenſure. Ce recit ne pourroit intéreſſer que des *citoyens*. Je ſais d'ailleurs qu'il eſt permis à des pontifes mondains, à des adorateurs de parchemins antiques, & à de froids égoïſtes, d'avoir des intérêts diſtincts des grands intérêts de la Patrie.

J'excuſe donc vos préjugés & vos erreurs : mais je ne vous pardonne, Meſſieurs, ni d'être inconſéquents, ni de fauſſer votre foi, engagée, ni moins encore de vouloir attiſer, dans votre province, le feu de la diſcorde.

Qu'il me ſoit d'abord permis, Meſ-

ſeigneurs & Meſſieurs, de vous demander combien vous êtes, & qui vous êtes ?

Combien vous êtes ? . . . . Vous me répondrez *ſoixante*, *quatre-vingt*, *cent*, *deux cent*, plus ou moins ; peu m'importe. Eh bien, moi qui ſuis *Antiproteſtant* de droit, de fait, de cœur & d'intention, je dois vous prévenir qu'en laiſſant à votre bord vos paraſites, vos agents, vos fermiers & vos laquais, nous ſommes plus de 600,000 *citoyens*, tous attachés au régime que vous vous efforcez de proſcrire, tous très-diſpoſés à le maintenir & à le défendre . . . . . Réfléchiſſez-y, Meſſieurs ; & gardez-vous de croire qu'une troupe dorée nous en impoſe.

Qui vous êtes ? . . . . On cite parmi vous de grands noms, des qualités éminentes, des décorations multiformes. Tout cela eſt très-reſpectable : mais ce qui ne l'eſt pas autant, Meſſieurs, c'eſt de *déſavouer* aujourd'hui, ce que vous avez adopté & *ſigné* hier, ſans proteſtation ; c'eſt de vous jouer d'un contrat ſolemnel, comme un enfant ſe joue de ſa toupie ; c'eſt de vous renvoyer la balle de châteaux en châteaux, pour groſſir la liſte des hurleurs.

On publie que cette liſte eſt, en grande partie, compoſée de ſanctiſſimes Prêtres, de Ducs, Comtes & Marquis, de Nobles anciens & modernes, qui ont librement vôté à Grenoble, à Vizille, à Saint-Robert, à Romans, les uns ici, les autres là, dans les aſſemblées des mois de *juin*, *juillet*, *août*, *ſeptembre*, *novembre*, *décembre* & *janvier* derniers.

Fi donc, Meſſeigneurs & Meſſieurs! Des Prélats & des Gentilshommes manquer à leur *parole*, fouler aux pieds leurs engagements, ... des engagements d'honneur! C'eſt un ſcandale dont la France, dont le Dauphiné, en particulier, n'auroient jamais dû fournir le dangereux exemple.

Objecterez-vous que quelques membres de la coalition naiſſante, n'ont aſſiſté qu'aux *Etats*; mais qu'ils n'ont point paru lorſqu'on a poſé les baſes fondamentales de la conſtitution? = Quoi! des hommes qui redoutoient le canon & juſqu'au bruit des fuſées, en juin, juillet & août, des hommes que la crainte des *revenants* faiſoit trembler en ſeptembre & novembre, auroient acquis, par leur lâcheté même, le droit de commander à vos opinions! Quelle

étrange idée vous donneriez à la nation de votre prudence & de vos lumieres!

Direz-vous que l'un de vos chefs annonça, sans détour, ses protestations dans la superbe assemblée du 21 juillet, & qu'en protestant pour lui, il conserva le droit de tous ? = Oui, Messieurs, je l'ai vu moi-même, s'agiter à Vizille, pour semer le trouble & la division : je l'ai entendu réclamer les prérogatives de ses *creneaux*, dans un moment où nous gémissions sous le plus affreux despotisme, & où tous les cœurs ne soupiroient qu'après la liberté. Mais savez-vous qu'au même instant un citoyen courageux l'avertit que l'indignation générale s'élevoit contre le petit nombre de traîtres, qui osoient tenter de dissoudre l'assemblée ?

Voudriez-vous, enfin, prendre pour modele & pour guide ce nouveau Philippe de Dreux (1) qui, après avoir lâchement conspiré contre sa patrie, est venu se pavaner dans les Etats, en

(1) A la bataille de *Bouvines*, en 1214, Philippe de Dreux, Evêque de Beauvais, » étoit armé d'une *masse* » de fer, dont il frappoit rudement l'ennemi, persuadé » qu'en l'assommant ainsi, *il ne faisoit rien contre les Saints* » *Canons*, qui défendent seulement de verser le sang » humain. « VELLY.

prononçant un beau discours patriotique, & qui bientôt après, vous a harangué, en particulier, sur le ton d'un hussard?

Eh! Messieurs, cessez de croire aveuglément à ces oracles trompeurs! cessez de prendre pour le langage de la raison & de la justice, les cris de quelques forcenés qui s'avisent de vous gourmander, comme ils gourmandent leurs *Vicaires* ou leurs *Mousses*!

Expliquez-moi maintenant, Messeigneurs & Messieurs, quel crédit & quelle force vous prétendez donner à vos soi-disantes *protestations* qui n'ont été *délibérées* nulle part, dont les signatures ont été mendiées de porte en porte, & souvent surprises à l'ignorance ou à la foiblesse? Entreroit-il dans vos privileges de former des délibérations, en vous communiquant vos pensées à l'aide de *porte-voix*? Auriez-vous conçu le projet bisarre de rajuster, avec des pieces rapportées, un réglement dressé par les Trois-Ordres, & sanctionné par le Souverain? Ne voyez-vous pas que vos *contre-seings*, isolés ou réunis, ne peuvent rien contre le vœu de la grande majorité des deux premiers Ordres, contre le vœu unani-

me du Tiers; & qu'une assemblée générale pourroit seule changer ou modifier ce que les précédentes ont arrêté en parfaite connoissance de cause ?

Pourquoi, du moins, ne pas vous rassembler sous les étendards de vos chefs, pour opiner, sans passion, sur le projet que vos messagers ont fait circuler ? J'aime à penser que dans un conciliabule, l'honneur, le délicat honneur, auroit repris tous ses droits; & les bons esprits, les cœurs droits, (il y en a parmi vous) auroient fait rentrer en eux-mêmes les ardents promoteurs d'une insurrection odieuse.

Oh ! sûrement ces réflexions n'ont pas échappé à vos chefs ; car s'ils manquent de patriotisme, ils abondent en lumieres. Quel a donc été leur but, en vous induisant à protester ? On ne sauroit s'y méprendre ; c'est la SCISSION, la douce, utile & consolante *Scission*, qu'ils ont voulu fomenter & propager. . . . Oui, ils l'ont voulu ; mais combien ils seront trompés dans leur calcul ! 600,000 *contre cent* : voilà notre devise.

Au demeurant, de quoi vous plaignez-vous, Messeigneurs & messieurs ? J'avoue

que je n'ai pu jusqu'à présent l'approfondir. Vous avez eu la cruauté de garder pour vous-mêmes un chef d'œuvre qu'on s'attendoit à voir produire au grand jour. Je ne connois qu'un premier *projet* informe, que vous avez, dit-on, traduit en français, & auquel je jurerois que vous avez fait bien d'autres changements indispensables.

On vous faisoit dire dans ce projet, » que vous aviez renoncé volontaire- » ment aux droits & prérogatives, dont » vous jouissiez dans les anciens Etats » de la Province, & qui vous y don- » noient *une grande prépondérance* » ; ce qui n'est pas scrupuleusement exact ; car vos prétendus *droits* n'étoient que de vieilles chimeres, semblables aux chartes des *Hauts Barons*. Tous les gens de bien, tous les vrais citoyens, sans distinction d'ordres, convenoient que les anciens Etats seroient un présent funeste au repos de la Province ; qu'il falloit en changer la constitution ; & qu'en les organisant sur un nouveau plan, il étoit inévitable d'admettre 1.° *l'élection libre* pour toutes les places ; 2.° *l'égalité de suffrages* en faveur du Tiers, & les délibérations *par tête* ; conditions sans les-

quelles vous n'auriez point d'Etats provinciaux.

„ Que vous aviez offert, de votre „ plein gré, de partager le fardeau de „ la *corvée*, qui portoit entierement ſur „ les communes „. = Cela eſt en partie vrai ; car il faut être juſte. Mais auriez-vous oublié l'art. 13 de la tranſaction du 6 février 1554, ſuivant lequel les gens „ d'égliſe & Nobles doivent contribuer „ aux réparations des *ponts*, fontaines, „ *chemins publics*, murailles, puits „ communs, &c. ? Et ne convenez-vous pas qu'il étoit temps de *diviſer*, par la voie de l'impoſition, une charge énorme, dont le malheureux peuple avoit ſupporté tout le poids depuis l'ouverture des grandes routes, malgré le titre qui régloit ſa contribution ?

„ Que vous vous flattiez d'avoir mérité la *reconnoiſſance* deſdites communes ». = Diſtinguons, Meſſeigneurs & Meſſieurs, diſtinguons. Ce n'eſt pas à vous que les communes doivent de la reconnoiſſance ; vous venez de les délier par vos proteſtations. Souffrez qu'elles la réſervent pour cette portion nombreuſe du Clergé qui ſait que tous les citoyens ſont *freres* ; pour ces gentilshommes qui brillent bien plus

encore

encore par leurs vertus, que par l'éclat des rangs & de la naiſſance. Qu'ils reçoivent ici le libre hommage dû à leur loyauté, qui ne s'eſt pas un ſeul inſtant démentie !

» Que les Communes menacent d'at-
» taquer, ſans ménagement, les *Pro-*
» *priétés* des deux premiers ordres ; » = expreſſions bien impropres, ſi vous confondez ſous le noms de *propriétés*, l'abus avec le droit ; expreſſions attroces, ſi vous accuſez les communes de vouloir envahir vos propriétés *légitimes*.

» Que vos députés aux Etats-Généraux
» n'ayant pas été élus par leurs pairs reſ-
» pectifs, vous oſez dire que le Clergé &
» la Nobleſſe *ne ſeront pas repréſentés à*
» *l'Aſſemblée générale de la Nation.* » = Vous oſez le dire ! Non, vous ne l'oſerez pas : ce ſeroit, ſauf correction, un menſonge trop audacieux : pourriez-vous, en effet, déſavouer des députés, élus en la forme, conſacrée par un réglement authentique ; dans une forme, à laquelle vous avez librement concouru ? En avez-vous le pouvoir ? & parce que les meneurs de votre cabale n'ont pas été élus, s'enſuit-il que le Clergé & la Nobleſſe ſoient

privés d'une représentation, digne d'eux!

» Que l'état d'*oppression* où sont réduits les deux premiers Ordres, sous » le DESPOTISME du troisieme, ne peut » subsister, &c. » = Pour le coup, je n'arrête, la plume tombe de mes mains; votre rédacteur a voulu dérider le front de ses lecteurs; je le vois, & je m'en rejouis; je laisse donc son projet, pour m'occuper de questions, moins risibles.

On publie que vos plans de reforme portent sur trois points principaux : = l'admission des *nouveaux Nobles* dans les Etats, dont ils se trouvent exclus par l'article 13 du réglement; = l'admission des *fermiers* des biens ruraux; = le retour aux délibérations *par Ordres séparés*.

Sur le premier point, Messeigneurs & Messieurs, nous sommes pleinement d'accord. Tout le monde convient qu'on a fait une grande injustice en excluant pendant *cent ans*, une portion très-nombreuse de grands propriétaires, d'ailleurs recommandables par leurs lumieres & par leurs qualités personnelles: tout le monde convient que l'exception, faite à l'égard des nouveaux

Nobles, qui s'étoient rendus *à Vizille* le 21 juillet, n'eſt qu'une monnoie de faux aloi; & que cette exception eſt une injure envers ceux qui, animés des mêmes ſentiments, mais retenus par d'impérieux obſtacles, ont éprouvé la douleur de ne pouvoir manifeſter leur propre vœu: enfin tout le monde reconnoit la néceſſité de changer deux meſures, auſſi inconſéquentes l'une que l'autre.

Mais à qui faut-il les attribuer? N'eſt-ce pas à l'orgueil de quelques membres du ſecond ordre, qui ne voulurent ſouffrir qu'un partage illuſoire d'un honneur, qui devoit également rejaillir ſur tous? N'eſt-ce pas à la foibleſſe des nouveaux Nobles qui, dédaignant de s'occuper de l'intérêt des abſents, échangerent, pour eux-mêmes, un vain eſpoir contre un droit certain, fondé ſur la baſe reſpectable de la *propriété*? Auroit-on ſitôt oublié que ces réſolutions furent priſes dans le ſein même de la Nobleſſe; & que pluſieurs des vôtres, Meiſſeigneurs & Meſſieurs, les ont adoptées?

Vous voulez donc demander la réparation d'un grief, que vous avez fait naître & qui vous eſt étranger. Mais où eſt votre mandat? Vous autoriſe-t-il à déclarer

une honteuse *scission* ? Les Seigneurs *protestants* sont-ils les procureurs de leurs freres cadets, qu'ils ont d'abord repoussés avec tant de hauteur ? Ah ! laissez à ces nouveaux *Joseph*, que vous eussiez voulu plonger au fond de la fosse, le soin de réclamer eux-mêmes contre une disposition, qui les blesse essentiellement ! Ils le feront avec la même fermété, mais avec la même décence, qu'ils ont mise dans leurs plaintes. Ils sauront prouver que la seule délibération, prise *par Ordres séparés*, a produit une très-grande injustice ; & tous les cœurs s'intéresseront à l'issue de cet honorable combat.

Quant à vos doléances en faveur des *fermiers ruraux*, elles sont, Messeigneurs & Messieurs, d'un genre bien plus extraordinaire. On vous l'a déjà dit, & je dois vous le répéter ; le vif intérêt, que vous prenez à ces cultivateurs, est bien plus nuisible qu'avantageux à leur cause : il prouve que cette cause est indirectement la vôtre ; & que les égards dus à l'agriculture, ne sont qu'un prétexte étudié : il prouve, faut-il le dire, que les sectateurs des anciens abus, sous les-

quels le peuple a été si long-temps écrasé, voudroient les perpétuer, en s'assurant un certain nombre de suffrages dans le Tiers-Etat, & en brisant, par le fait, l'*équilibre de voix*, qui forme la pierre angulaire du nouvel édifice.

Laissez établir un nouvel ordre de choses dans les Etats-Généraux : souffrez que le grand principe d'ÉGALITÉ *dans la répartition des sommes, imposées pour la défense & la protection communes*, soit invariablement consacré : détruisez par-là les liens d'une *dépendance* servile, & le germe de la corruption des suffrages : alors, Messieurs vos fermiers devenant incorruptibles, parce qu'on n'aura aucun intérêt de les corrompre, on s'empressera d'honorer, en leurs personnes, l'état vraiment utile qu'ils exercent.

Mais cette révolution dans les idées ne peut pas s'opérer avant son terme. Tant que les mêmes rapports subsisteront, les mêmes craintes seront raisonnables & fondées. Dans les données actuelles, l'exclusion est donc juste : elle est donc nécessaire ; & il vaudroit autant ravir au troisieme ordre *six* ou *dix* voix, que de placer dans le nombre des votans, *six* ou *dix* fermiers, sans cesse menacés de

perdre leurs fermes, ou les bonnes graces de leurs maîtres, s'ils s'écartoient de la ligne qu'on leur auroit tracée.

On dit, au reſte, Meſſeigneurs & Meſſieurs, & je ne ſaurois le croire, que vous avez enrôlé quelques-uns de vos *fermiers*, qui ont ſigné, après vous, les proteſtations, où vous avez eu la généroſité de ſonger à leurs intérêts. C'eſt ſans doute un conte bien abſurde : mais ſi le fait étoit poſſible, quelle plus forte preuve pourroit-on donner de l'étrange domination que vous exercez ſur eux!

J'arrive à votre important grief; = les délibérations *en commun & par têtes*. Voilà, ſelon vous, Meſſeigneurs & Meſſieurs, le grand vice du réglement; celui qui vous expoſe à reſter ſeuls de telle ou telle opinion, lorſque cette opinion ſera mauvaiſe; celui qu'il faut ſe preſſer de corriger; ſans quoi tout eſt perdu, *fors l'honneur*.

A cet égard tout eſt dit & connu. Vos prétendus remparts de la liberté publique, je veux dire les délibérations *par ordres*, les *veto*, &c., ne ſont que des jeux d'enfants, de triſtes amuſettes, propres à abſorber un temps précieux en

débats inutiles ; avec lesquels on ne termine que des *ponts aux ânes* ; qui ne peuvent être d'aucun secours pour faire le bien, pour corriger le mal ; qui perpétuent les préjugés d'Etat, & les terribles haines de Corps ; qui font naître mille sources de divisions, sans en étouffer aucune ; & qui fournissent à l'autorité de puissantes ressources, pour mettre d'accord les combattants, en les opprimant tour-à-tour.

Voilà, Messeigneurs & Messieurs, ce que vous ne voulez ni voir ni entendre ; & ce qui me paroît à moi aussi clair & aussi lumineux que l'astre du jour.

Vous paroissez craindre qu'en opinant par *têtes*, le Tiers-Etat n'acquiere & ne conserve une prépondérance trop forte ; ou qu'un intriguant, un *Demosthene*, n'obtienne trop facilement une majorité de suffrages dans une seule chambre.

Puériles terreurs ! Vous savez trop bien » que deux & deux font *quatre*, » & que la moitié de quatre, c'est *deux* ». Or, les voix se trouvant distribuées, d'après cet élément simple, entre les deux ordres *privilégiés*, & celui qui ne l'est pas, il est impossible que *deux* deviennent *trois* ; & je vous défie de faire

au Tiers un argument, fondé sur le danger de voir l'*égalité* détruite, sans qu'il ne puisse le retorquer, avec bien plus de succès, contre les deux premiers ordres, qui ont sur lui le triple avantage de la naissance, des richesses & du crédit.

L'autre inconvénient pourroit être plus sérieux dans un moment de crise. Cependant les Démosthenes sont rares, & les intrigants sont facilement démasqués: pour un abus possible, vous compterez un jour cent services rendus par les délibérations *communes* ; & si vous n'êtes pas rassurés, demandez qu'aucune résolution ne soit prise, dans les matieres importantes, qu'à la pluralité des *deux tiers* des voix ! Mais ne cherchez pas à détruire l'utile rapprochement des ordres qui, en formant de vrais citoyens, leur inspire à tous les mêmes vues & le même zele, pour la prospérité de la grande famille.

Il ne faut pas d'ailleurs confondre, Messeigneurs & Messieurs, la formation des Etats-*Généraux*, & celle des Etats-*Provinciaux*. = A l'égard des premiers, rien n'est jugé ni préjugé ; & personne ne leur dispute le droit d'opiner de la maniere qu'ils croiront la plus convenable,

ble, ſur-tout en diſtinguant les cas & les matieres. = A l'égard des ſeconds, la loi eſt faite par un réglement authentique ; les Trois Ordres l'ont acceptée ; & eux ſeuls pourront en demander la révocation, ſi l'expérience leur montre des dangers imprévus.

Que les Etats-Généraux, après avoir fondé ſur des baſes inaltérables, une *conſtitution* qui aſſure la liberté civile, les droits reſpectifs des Ordres, & ceux des citoyens ; que les Etats, dis-je, arrêtent de rétablir pour l'avenir, & pour le maintien de cette même conſtitution, les délibérations *par ordres ſéparés* ; ou qu'ils prennent des précautions d'un autre genre, pour prévenir de nouveaux abus ! Cela eſt poſſible. Je ne blâme ni n'approuve une telle meſure ; elle peut opérer un bien ; elle peut perpétuer un mal ; & j'aime à croire que le vœu de l'aſſemblée nationale, ne ſera que l'expreſſion de la plus profonde ſageſſe.

Mais de l'adoption des délibérations *par ordres* dans les Etats-Généraux, vous ne devriez ni ne pourriez conclure qu'il faudroit ſuivre la même régle dans nos Etats de Dauphiné; parce que la Province s'étant ſubordonnée à l'autorité des Etats-

Généraux, *quant à la conceſſion de* L'IMPOT, il ne ſera plus queſtion que d'en faire une juſte *répartition* entre tous ceux qui devront le ſupporter ; que l'équité pourroit être bleſſée dans cette répartition, ſi les voix du Tiers ne ſe trouvoient pas *en nombre pair* avec celles des deux Ordres privilégiés ; & que le même équilibre doit être obſervé dans toutes les autres affaires *communes* des Trois-Ordres, encore plus dans celles où leurs intérêts pourront ſe trouver diſtincts.

Voilà, Meſſeigneurs & Meſſieurs, des raiſons d'ordre public, des conſidérations fondées ſur les regles d'une exacte juſtice : quant à vous, vous déclamez & vous proteſtez ; mais vous ne raiſonnez pas. ≔ J'en ai du regret ; car j'aurois un vrai plaiſir de vous éclairer & de vous confondre ; non pour vous humilier, loin de moi cette penſée, mais pour vous ramener à des ſentiments plus humains & plus nobles ; pour vous convaincre des précieux avantages de L'UNION que vous cherchez à rompre.

Demandez à l'un de vos principaux agents comment il a été accueilli par ces *Magiſtrats* intégres & vertueux, qu'il avoit conçu le fol eſpoir d'aſſocier à

votre querelle ? Avec toute la grace qu'on lui connoit, il demandoit la mince faveur de dépoſer authentiquement, au greffe de la Cour, vos proteſtations. Elle lui a été refuſée ; & on ne lui a point diſſimulé qu'il étoit bien extraordinaire de vous trouver en contradiction avec vos ſignatures antérieures ; tant il eſt difficile de refuſer un ſentiment d'indignation à une action malhonnête.

Où les dépoſerez-vous maintenant ces proteſtations ? Je l'ignore. Mais s'il m'étoit permis de vous donner un conſeil, ce ſeroit celui, ou de les oublier (procédé vraiment digne de vous), ou de les enſevelir, avec épitaphe, dans le lieu où répoſent les monuments des brigandages de *Boſc*. . . .

Encore un mot, Meſſeigneurs & Meſſieurs : on répand dans la Province, que, tout en proteſtant pour les *nouveaux Nobles* qui ne vous en ont point prié, pour vos chers agriculteurs, & pour la dignité des deux premiers Ordres, vous avez gardé le plus profond ſilence ſur *l'égalité* de la répartition dans les ſubſides. = Je ſoutiens qu'on a mal lu, ou qu'on ne vous a pas compris ; enfin que la choſe eſt impoſſible ; & comme un

autre *Thomas*, je ne croirai qu'après avoir vu, touché, de mes propres yeux vu.

Hâtez-vous de confondre cette impoſture ; ne ſouffrez point qu'on penſe & qu'on diſe, qu'en vous occupant gravement de petits intérêts, vous n'avez pas daigné ſonger à ce peuple infortuné qui gémit ſous le poids des impôts ; que vous avez fermé durement l'oreille aux beſoins preſſants de l'Etat ; que vous préférez une infâme banqueroute à de légers ſacrifices pécuniaires, s'ils doivent en partie retomber ſur vous ; &, ce qui ſeroit plus honteux encore, que vous la deſirez cette banqueroute, dans l'eſpoir que le plus pur ſang des contribuables continuera de couler au tréſor royal, pour alimenter vos penſions. . . . .

Imitez la franchiſe & la généroſité des Princes du Sang, des Ducs & Pairs, de la Nobleſſe de Rouſſillon, de Bourgogne, de Lorraine, &c. &c. Je vous cite des garants reſpectables, dont la plupart ont penſé, comme vous, qu'il étoit utile de déliberer *par ordres*. Mais ils ont offert « de ſupporter également » tous les ſubſides. «

Voilà l'exemple que vous devez ſuivre, ſi déjà vous n'avez manifeſté, dans vos proteſtations ſecrettes, le vœu de tous

les citoyens, vraiment amis de la France.

Une conduite oppoſée vous couvriroit d'opprobre : elle laiſſeroit croire qu'en ſollicitant des reformes, vous n'êtes excités que par un ſordide intérêt.

Souffrez, Meſſeigneurs & Meſſieurs, que je vous rapelle, en finiſſant, à cette UNION ſi déſirable, ſi néceſſaire, pour aſſurer notre ſalut commun. Avec quels tranſports de joie, nous bénirons le jour, où, mieux éclairés & rejettant loin de vous, de vains preſtiges, vous vous rapprocherez de vos freres, pour reſſerrer d'indiſſolubles nœuds, & jurer avec eux, un éternel dévouement à la patrie!

Oh! PATRIE (nom ſublime & doux) échauffe tous tes enfans de ton feu ſacré! Qu'à ton aſpect ils frémiſſent de déchirer ton ſein maternel! Que tous leurs travaux ne tendent qu'à te placer au juſte niveau de ta grandeur & de ta gloire! Soutiens leurs regards attendris, en leur promettant les récompenſes, que tu deſtines aux gens de bien, l'honneur de te ſervir, & le tréſor d'une conſcience inacceſſible à la honte & aux remords.